

## Les Consultations citoyennes sur l'Europe

Echange avec Arnaud Magnier, Secrétaire général en charge des Consultations citoyennes, à l'Assemblée générale du Mouvement Européen – France

Paris - 24 mars 2018

**L'Assemblée générale du 24 mars 2018 du Mouvement Européen a été l'occasion pour Arnaud Magnier, Secrétaire général en charge des Consultations citoyennes, de présenter le dispositif des Consultations, lancées dans 27 pays de l'Union européenne d'avril à octobre. Pour M. Magnier, le projet vise à « construire une feuille de route sur l'avenir de l'Union Européenne à 5, 10 ou 15 ans ».**

**QUAND ?** Les Consultations citoyennes se dérouleront entre le 1<sup>er</sup> avril et fin octobre 2018, six mois avant les élections européennes de 2019 afin d'éviter des contraintes du calendrier électoral. Le questionnaire au centre des Consultations sera rédigé par un « *panel citoyen* » réuni pendant trois jours à Bruxelles au mois de mai.

Le 17 avril, le Président de la République Emmanuel Macron sera au Parlement européen à Strasbourg pour lancer officiellement le processus. La restitution finale des Consultations sera présentée lors du Conseil européen du 14 décembre.

Les projets et événements labellisés Consultations citoyennes peuvent être organisés dès le début du mois d'avril.

**COMMENT ?** Les consultations fonctionnent avec deux volets : un volet national, présentiel avec des rencontres qui doivent permettre l'expression des citoyens sur tout le territoire, et un volet numérique.

En présentiel, les Consultations citoyennes se présenteront sous la forme de débats labellisés, organisés par la société civile et les acteurs institutionnels locaux, c'est à dire un événement « *où au moins la moitié du temps est consacrée à des échanges* ».

Le questionnaire, qui verra le jour au mois de mai, alimentera la consultation numérique et pourra être distribué et rempli sur le terrain.

**OÙ S'INFORMER ?** le site [touteurope.eu](http://touteurope.eu) a été choisi comme plateforme de référence, à la fois pour référencer les débats labellisés, l'information générale sur le déroulé des Consultations et la restitution des résultats.

### Questions - réponses avec l'Assemblée générale

#### **Comment le questionnaire des Consultations citoyennes va-t-il être défini ?**

Un panel de 200 citoyens issus des 27 pays membres de l'UE décidera du contenu du questionnaire au début du mois de mai lors d'une réunion organisée à Bruxelles. Ce questionnaire sera composé de questions ouvertes et de questions fermées. Pour Arnaud Magnier : « *si le degré d'ouverture et de fermeture des questions ne doit pas être frustrant pour les débatteurs, il doit également permettre une analyse fiable des résultats* ».

### **Quel sera le rôle de la société civile et des associations comme le Mouvement Européen ?**

L'organisation des Consultations citoyennes sur le terrain se fera à l'initiative de la société civile. Les porteurs de projets peuvent dès aujourd'hui demander la labellisation de leurs événements. Les critères de labellisation ont été arrêtés, il s'agit du pluralisme, de la transparence des débats ainsi que du caractère public de l'événement et de son compte-rendu. D'après Arnaud Magnier : « ils seront assez souples, le Mouvement Européen et ses sections locales n'auront aucun problème à labelliser leurs événements ».

Les organisateurs de consultations citoyennes auront également un rôle de modérateurs, avec comme objectif de rétablir des faits pour éviter que de fausses informations ne circulent dans les débats organisés sur le territoire.

### **Quelles sont les conditions qui doivent être respectées pour les événements labellisés « Consultations citoyennes » ?**

Les manifestations en lieu ouvert sont à privilégier mais des événements en milieu fermé comme en entreprise ou en milieu universitaire peuvent être labellisés. Arnaud Magnier émet cependant des réserves sur la consultation d'un public mineur.

Les Consultations doivent permettre de provoquer le débat entre les citoyens sur les questions européennes. Les événements doivent être suivis par la rédaction d'un compte-rendu des échanges. Les conférences et événements où un expert (« un sachant ») vient exposer son point de vue sur une thématique ne sont pas considérés comme des consultations. « Un bon modérateur, plus qu'un expert, est à privilégier pour animer ce type d'événement » selon Arnaud Magnier.

### **Peut-on inviter la presse lors de ces manifestations ?**

La présence de la presse quotidienne locale est souhaitable et encouragée, ainsi que la mobilisation de tous les réseaux d'informations et de prescripteurs y compris sur les réseaux sociaux.

### **Le résultat de ces consultations citoyennes sera-t-il réellement pris en compte par les institutions françaises et européennes ?**

« La responsabilité de la société civile est de permettre une très forte mobilisation autour des Consultations. Si cette consultation dépasse le cadre de plusieurs millions de participations en présentiel et sur internet, la masse critique des réponses sera telle que les États ne pourront pas faire l'économie d'un vrai examen des conclusions auquel les opinions publiques sont arrivées » a signalé Arnaud Magnier en conclusion de son intervention.

#### **Pour aller plus loin, les contacts utiles :**

Organisation des événements labellisés : pour labelliser un événement, envoyez un mail avec la présentation et votre demande au Secrétariat général des Consultations citoyennes : [consultations.citoyennes@diplomatie.gouv.fr](mailto:consultations.citoyennes@diplomatie.gouv.fr) / 01 43 17 60 00

Le Secrétariat national du Mouvement Européen-France répond également à vos questions : Yana Prokofyeva, Responsable des événements et du débat d'idées, [yana@mouvement-europeen.eu](mailto:yana@mouvement-europeen.eu) / 01 45 49 96 59